



Faux et usage de faux attribué à l'ordinateur

Par **palla**, le **03/03/2018** à **17:29**

Bonjour

Après avoir soutenu que la pièce qu'elle a présentée était authentique ,conforme ,ne comportant aucune anomalie(pièce sans entête de la société pour enlever les mentions de l'horodateur) pour sa défense devant le tribunal correctionnel une personne mise en examen, a changé de stratégie devant la cour d'appel,en affirmant que l'entête a été effacée par un décalage dû à l'ordinateur ,par conséquent c'est la faute à l'ordinateur!!!

Comment je dois répondre.

Cordialement

Par **Visiteur**, le **03/03/2018** à **19:02**

Bjr,

Par un sourire, car c'est pathétique !

Par **Tisuisse**, le **04/03/2018** à **08:47**

Bonjour,

L'ordinateur n'est qu'une machine qui est programmée pour telle ou telle tâche. Il appartient à son propriétaire de faire attention à sa programmation et vous, vous n'en êtes pas responsable. L'ordinateur fait uniquement ce qu'on lui demande, il ne fait jamais d'erreur.

Par **morobar**, le **04/03/2018 à 08:53**

Bjr,
Cela arrive constamment avec une imprimante dont l'alimentation est défectueuse.
Rien à voir avec l'ordinateur.
En relisant le sujet, il n'y a pas revirement, mais explication complémentaire.
En effet la véracité du document n'est pas remise en cause, uniquement la raison de son "troncage".

Par **nihilscio**, le **04/03/2018 à 09:05**

[citation]L'ordinateur fait uniquement ce qu'on lui demande, il ne fait jamais d'erreur.[/citation]Tant qu'il n'y a pas d'intelligence artificielle. Mais c'est un autre sujet.

Par **Lag0**, le **04/03/2018 à 10:28**

[citation]L'ordinateur fait uniquement ce qu'on lui demande[/citation]
En tout cas, le mien n'en fait qu'à sa tête, cause de nombreuses colères de ma part ! [smile3]

Par **amajuris**, le **04/03/2018 à 10:35**

bonjour,
quand vous imprimez un document, il vous appartient de vérifier si l'impression est correcte avant de le diffuser.
je ne suis pas certain que ce genre d'argument soit apprécié par les juges de la cour d'appel, d'ailleurs son avocat serait inspiré de lui conseiller de trouver une autre stratégie de défense.
salutations

Par **Visiteur**, le **04/03/2018 à 19:24**

Est ce toujours cette affaire de "faux documents" établis par votre banque pour laquelle multiplier les sujets vous a valu des déboires sur un autre site très connu ?, vous devriez vous en souvenir.